

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

W21-842075

204137

- Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12315 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : AIT OUDDAH Mohamed Fakir
 Date de naissance : 04/03/1985
 Adresse : Avenue Ahmed Mohamed Fadene Fatou
 et 6 Aout 3 Bourgoine CABA
 Tél. : Total des frais engagés : 664,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 16 / 05 / 24
 Nom et prénom du malade : Ait Ouddah Mohamed Fakir
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Vaccin
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca
 Signature de l'adhérent(e) :
 Le : 16/05/2024

PR4FR05/V2/20-10-2023

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Centre de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc
 Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18

MUPRAS
 03 MAI 2024
 ACCUEIL
 C. NINIA



Cabinet Dr. ZRIKEM Karima - Ep-Himmi

عيادة الدكتورة زريكيم كريمة - زوجة حميد

Pédiatre
Maladies du Nourrisson et de l'Enfant
Allergie - Asthme
Exploration Fonctionnelle Respiratoire
Ex-Enseignante à la Faculté de Médecine
de Casablanca

طبيبة الأطفال
اختصاصية في أمراض الأطفال
الحساسية - الضيقة
أستاذة سابقا بكلية الطب بالدار البيضاء

الدار البيضاء : 14.02.2011 Casablanca, le :

Dr. Zrikem Karima

364, w



Usine = 4

Pharmacie de M. Habous
73, Bd. Victor Hugo Hérouss
CASABLANCA
Tél.: 05 22 29 31 60 / 68
Fax: 252667 - Patente: 38910561

Dr. Karima ZRIKEM Ep-HIMMI
Pédiatre
68, Rue Zerhoune (Ex. Reims)
CASA - Tél.: 29 31 60/68

المرجو إحترام وصفة طبيكم

68, Rue Zerhoune (Ex-Rue Reims) - Casablanca - Tél. : C. 05 22 29 31 60 / 68

Urgence : GSM : 06 61 45 52 44 - E-mail : zrikem_karima@hotmail.com